

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de M. Marc Dalphin, intitulée: «Dépôts des musées dans le sous-sol de l'écoquartier sur l'ex-site d'Artamis».

TEXTE DE LA QUESTION

Ma question – plutôt ma réflexion – est: ne trouvez-vous pas qu'il est antinomique de créer, dans le sous-sol du Carré-Vert, des dépôts muséaux plutôt «énergivores», nécessaires à la conservation d'œuvres d'art des musées et de collections de la Bibliothèque de Genève, et de construire en surface un écoquartier dont une des règles est de réduire drastiquement la consommation des ressources énergétiques, voire de réaliser des bâtiments passifs en énergie?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La décision d'implanter des dépôts pour les collections patrimoniales de la Ville dans le sous-sol situé sous Artamis a été prise en décembre 2004, soit à un moment où il n'était pas encore question de construire un écoquartier sur ce site.

En effet, lorsque le Conseil administratif a eu connaissance de la nécessité de décontaminer et dépolluer le site Artamis en procédant à une excavation sur plusieurs mètres de profondeur en sous-sol, il a vu là l'unique opportunité de pouvoir construire ces dépôts pour assurer la conservation des collections patrimoniales de la Ville à long terme.

Cet objectif est évoqué depuis plusieurs décennies. Faut de disposer du site idéal, il n'a jamais pu être concrétisé. Les musées et la Bibliothèque de Genève louent des locaux présentant des conditions de conservation variables auprès de tiers pour un montant total de près de 1,5 million par année. Ainsi, par exemple, le Musée d'ethnographie loue aux Ports-Francs des dépôts pour sa collection. Cette dernière avait dû être évacuée des locaux de Carl-Vogt en raison des mauvaises conditions de conservation et de sécurité. Rappelons que les collections s'entassaient dans les combles (surcharge thermique) et dans les sous-sols. Aux Ports-Francs, elles ne bénéficient toutefois pas de conditions aux normes internationales. De plus, les mesures de chauffage et de conditionnement d'air pour assurer le maintien des températures et des taux d'humidité y sont, elles, extrêmement énergivores, vu la nature des locaux. Et cela pour des raisons de coûts à investir dans des locaux qui ne sont pas la propriété de la Ville de Genève. C'est une situation qui n'est pas satisfaisante à terme.

Par ailleurs, la triste actualité du cambriolage commis en novembre 2002 au Musée de l'horlogerie a incité les assurances de la Ville à relever le niveau de sécurité des dépôts. Ainsi ont-elles exigé que les futurs dépôts pour des collections patrimoniales soient situés en sous-sol.

Dans ce contexte, la possibilité de construire ces dépôts sous Artamis est apparue comme une opportunité unique pour assurer aux institutions patrimoniales de la Ville de Genève des conditions de conservation pérennes et aux normes internationales. Par ailleurs, cela permettra de renoncer aux locations et de réaliser une économie importante dans le budget de fonctionnement annuel de la Ville de Genève. Enfin, il est apparu opportun de rationaliser

les coûts liés aux dispositifs à la fois de sécurité et de régulation des conditions hygrométriques.

Il est vrai que la construction d'un dépôt de grande envergure et dont les conditions de température et d'hygrométrie doivent être maîtrisées engendre des consommations d'énergie non négligeables. Toutefois, le fait que les dépôts soient enterrés est un élément très favorable, qui limite grandement et naturellement l'influence du climat extérieur sur les conditions ambiantes.

Ainsi, ce choix d'implantation permettra de minimiser de manière importante les consommations d'énergie par rapport à une localisation hors sol.

De plus, ce projet s'intègre dans un contexte d'aménagement global d'un site, conçu de manière à développer un écoquartier. Ce dernier sera doté de bâtiments et d'installations à très hautes performances énergétiques et approvisionné en chaleur par une solution «100% renouvelable et 0 émission».

En ce sens, la décision de profiter de l'excavation induite par la dépollution pour construire les dépôts des musées constitue une opportunité d'autant plus belle qu'elle permet d'intégrer ces besoins spécifiques dans une stratégie énergétique et environnementale à très haut niveau de performances, et déclinée sur un périmètre élargi.

Pour des raisons évidentes d'études scientifiques qui visent à mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Genève, rappelons que les collections patrimoniales doivent rester accessibles au personnel scientifique des institutions. La situation au centre-ville de ces dépôts est donc nécessaire.

En conclusion, ce projet permettra:

- d'assurer la conservation des biens patrimoniaux de la Ville (collections régulièrement enrichies notamment par les dons de particuliers) dans des locaux aux normes de conservation préconisées par l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée;
- d'assurer des conditions d'études scientifiques adaptées sur les collections;
- à terme, des économies annuelles sur le budget de fonctionnement de près de 1,5 million;
- d'éviter de procéder à de nouvelles locations de dépôts plus adaptés que ceux qui le sont actuellement;
- de réduire les frais de transport des objets et les déplacements du personnel dans plusieurs dépôts.

Le Conseil municipal a adhéré à ce projet en votant, le 6 avril 2009, le crédit d'étude de 3 150 000 francs correspondant (PR-641).

Depuis lors, le concours public a eu lieu. Les mandataires travaillent à l'élaboration du projet en étroite concertation avec les institutions patrimoniales concernées. Le crédit de construction sera déposé en 2011 auprès du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 8 décembre 2010.